

DES FAMILLES



DOSSIER

Le harcèlement

EDITO



L'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute Garonne poursuit son chemin depuis maintenant 70 ans. Présente sur de nombreuses actions en faveur des familles depuis 1945, aujourd'hui, via ses commissions, l'UDAF se mobilise sur la question du harcèlement qui touche de plus en plus de familles.

En milieu scolaire, sur le lieu de travail ou encore dans l'espace public, le harcèlement concerne tout le monde.

Il se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.

Véritable thème d'actualité, il au centre des préoccupations des pouvoirs publics et des familles: la prévention du harcèlement entre élèves est, par exemple, une des priorités du Ministère de l'Éducation Nationale et le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a commandité une étude sur le harcèlement sexiste.

Enfants, parents, grands-parents, fratrie... toute la famille peut y être confrontée. C'est pourquoi, l'UDAF de la Haute-Garonne a décidé de se saisir de cette question et de développer plusieurs actions pour prévenir le harcèlement.



Régis LEONARD
Président de l'UDAF de Haute-Garonne

SOMMAIRE

Parentalité P.2

Vie pratiqueP.3
Santé
Logement

Dossier.....P. 4-5
Harcèlement
dans l'espace public
Harcèlement
en milieu scolaire

L'UDAF s'implique
dans la vie locale P.6

L'Echo des Associations .P.7
Zoom sur l'APEDYS
Zoom sur Contact

Les chiffres clés P.8

Nous espérons que ce numéro vous plaira autant qu'il a passionné sa rédaction lors de sa réalisation et vous permettra d'avoir les réponses à vos questions.

Tous nos anciens numéros sont disponibles sur le site Internet :

www.udaf31.fr

AIDER VOTRE ENFANT IDENTIFIER ET EXPRIMER SES SENTIMENTS

Que savons-nous ?

Une émotion représente le sentiment intérieur d'une personne (colère, culpabilité, joie...). Un enfant qui comprend les émotions et qui peut les gérer possède une « compétence émotionnelle ». Il peut identifier ce qu'il ressent et l'exprimer (il sourit quand il est content) mais aussi ce que les autres ressentent. Ainsi, il peut modifier ses émotions afin de mieux gérer certaines situations (il peut se calmer quand il est fâché).

Les enfants expriment différentes émotions selon leur âge et leur culture

Peur, colère, joie font partie des émotions que les bébés expriment en premier. Dès 30 mois, les enfants commencent déjà à exprimer des émotions sur la façon dont ils perçoivent les choses : gêné, euphorique ou fier.

Ce comportement émotionnel dépend de leur tempérament, de leur développement cognitif et de la manière dont ils réagissent à de nouvelles situations et à de nouveaux objets. Les expériences négatives en début de vie (un traumatisme, une maltraitance) peuvent entraîner des difficultés pour l'enfant à gérer ses émotions.

Les enfants qui éprouvent de la difficulté à gérer leurs émotions peuvent devenir dépressifs, agressifs ou anxieux.

Que peut-on faire ? Être attentif...

... aux messages non verbaux de votre bébé qui expriment ce qu'il ressent (câlin, bouderie, pleurs), le câliner, en prendre soin pour solidifier le lien qui existe entre vous.

... à aider votre enfant à identifier ses émotions :

- Exprimez ses propres émotions pour que l'enfant fasse le lien entre une situation particulière et des émotions positives et négatives.
- Aidez votre enfant à comprendre les émotions en les nommant.

... aux réactions de votre enfants quand il est face à de nouvelles situations :

- Conseillez-le sur la façon de réagir aux émotions négatives : « Je peux voir que ton nouveau jouet te frustre. Prends quelques grandes respirations. »
- Rassurez-le s'il semble avoir peur ou être triste : « Je sais que ça t'angoisse d'être séparé de maman, mais tu t'amuseras à la garderie. Pense aux nouveaux amis que tu vas rencontrer... »
- Offrez -lui des objets réconfortants qui peuvent aider à le rassurer.



FRAUDE SUR INTERNET : COMMENT ÉVITER LES PIÈGES ?

Les fraudes sur Internet sont de plus en plus fréquentes.

Apprenez à éviter les pièges tendus par ceux qui se font passer pour EDF, la CAF ou encore l'Assurance Maladie.

En quoi consiste le phishing (ou hameçonnage) ?

Des pirates envoient des emails frauduleux pour récupérer vos données personnelles, vous soutirer de l'argent, voire usurper votre identité. Ces faux emails reprennent l'identité visuelle de grandes sociétés ou organismes pour recueillir les données personnelles des utilisateurs afin de les escroquer.

Ils peuvent tenter de récupérer :

- Vos données d'accès aux espaces personnels
- Votre numéro de carte bancaire, votre RIB
- Votre adresse postale

Le plus souvent, les messages frauduleux vous informent d'un retard de paiement, d'un remboursement, ou proposent de mettre à jour vos informations personnelles.

Il ne faut pas cliquer sur les liens présents dans ces emails car ils peuvent contenir des virus et rediriger vers des sites non sécurisés.

Comment identifier une tentative de phishing ?

Les coordonnées bancaires sont strictement confidentielles et ne sont jamais demandées par les organismes ou les sociétés. Elles sont uniquement requises dans votre espace personnel lors du paiement d'une facture par carte bancaire ou prélèvement.

Avant toute opération, vérifiez :

- Que l'adresse est sécurisée : « [https](https://) » et non pas « [http](http://) »
- Que les informations sont exactes (n° de facture, de téléphone, ...)
- Que l'orthographe et la syntaxe sont correctes

Que faire si vous êtes victime d'une fraude ?

Si vous avez cliqué sur le lien d'un email frauduleux ou si vous avez fourni des informations confidentielles :

- Contactez votre établissement bancaire et faites opposition.
- Modifiez votre mot de passe directement dans votre espace personnel ou demandez un nouveau mot de passe par email.
- Mettez à jour votre antivirus
- Vérifiez que votre pare-feu est bien activé.

A savoir

Le phishing est un délit pénal contre lequel vous pouvez porter plainte. Lors du dépôt de plainte, munissez-vous de tout document permettant d'identifier l'auteur (copie des emails, référence du transfert d'argent, ...)

Loi ALUR : Guide Copropriété

L'Association des Responsables des Copropriétaires (ARC) et l'UFC-Que choisir publient un guide gratuit intitulé « Les contrats de syndic après la loi Alur ».

Ce guide a pour but d'aider les copropriétaires à ne pas se faire entourlouper par ces nouveaux contrats, en proposant notamment un contrat standard baptisé « tout sauf », conforme aux bonnes pratiques actuelles et à venir.

Pour plus d'informations : <http://arc-copro.fr>
ou <http://www.quechoisir.org>

DOSSIER HARCÈLEMENT

HARCELEMENT DANS L'ESPACE PUBLIC

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) a publié le 16 avril 2015 un avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun, en réponse à la saisine de Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et de Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes.

Le HCEfh appelle à un plan d'action national pour dire « stop au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports » et affirme que ce phénomène n'est pas acceptable et qu'il doit être combattu.

Il a déjà mis en place différentes actions :

- Des consultations citoyennes,
- Des « transports exploratoires » afin de mieux entendre la parole des femmes, leurs besoins et leurs propositions,
- Des comités d'usagers de ligne (expérience « la 402 au féminin » en Essonne).

Il se donne la mission d'intégrer cette lutte contre le harcèlement dans la politique publique d'éducation à l'égalité et à la sexualité à travers, d'une part, le « Plan d'action pour l'éducation à l'égalité filles-garçons à l'école » lancé en 2014 ou encore via la Circulaire de février 2003 « L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées ».

Pour le HCEfh « une prise de conscience collective et une action publique déterminée » sont nécessaires pour mettre un terme à la banalisation de ce phénomène.

Plusieurs pistes d'actions peuvent être envisagées :

- Agir au niveau des opérateurs de transports afin d'adapter et faire connaître les systèmes d'alerte (messages courts, affichettes, pictogrammes, messages audio...). Aussi il serait nécessaire d'outiller les professionnel(le)s pour qu'ils puissent réagir aux situations de harcèlement pour mieux orienter les victimes...

Le harcèlement dans l'espace public ou « harcèlement de rue »

Il s'agit de toutes les manifestations du sexisme qui affectent le droit à la sécurité et limitent l'occupation de l'espace public par les femmes et leurs déplacements.

Il se caractérise généralement par le seul fait d'imposer tout propos ou comportement, en raison du sexe, de l'orientation ou de l'identité sexuelle supposée ou réelle d'une personne, qui a pour objet ou pour effet de créer une situation intimidante, humiliante, dégradante ou offensante portant ainsi atteinte la dignité de la personne.



- Préparer le lancement d'une campagne contre le sexisme dans les transports en organisant un concours national.
- Lancer la campagne contre le sexisme dans les transports à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Poursuivre la campagne dans les transports en commun et sur les supports grand public.
- Continuer cette démarche de sensibilisation notamment auprès des jeunes.

Définitions

Dans les pays anglo-saxons, le terme school bullying désigne ce qu'on appelle harcèlement en milieu scolaire en France. Le bullying désigne une victimation répétée qui prend la forme de brutalités, moqueries, brimades, harcèlements, intimidations... Il peut être de nature verbale, physique ou psychologique et se caractérise par des comportements agressifs ou destinés à nuire, la répétition et la durée, le déséquilibre des forces entre l'auteur et la victime.

Le harcèlement moral est plus difficile à détecter. Il prend la forme d'insultes répétées, les moqueries, l'humiliation, le chantage, l'utilisation de surnoms dévalorisants, les propagations de fausses rumeurs,...

Stigmatisation et rejet de la diversité

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que l'apparence physique, le sexe, le handicap par exemples

Le cyber-harcèlement, qui devient de plus en plus fréquent ces dernières années, est lié au développement et à l'utilisation de nouvelles technologies et des réseaux sociaux. [...] Il permet aux harceleurs de poursuivre leurs victimes hors des murs de l'école.

Des conséquences graves et à long terme

Des conséquences en termes de santé physique et mentale, évoquant notamment l'altération de fonctions cognitives telles la mémoire et la concentration, des troubles du métabolisme ou du système immunitaire, la baisse de l'estime de soi, les comportements suicidaires, le stress et la dépression, ont été mise en avant par les scientifiques. [...] Des conséquences au niveau scolaire sont également rapportées : décrochage scolaire, absentéisme pour éviter les agresseurs, baisse des résultats ...

Une nécessaire prise en compte du contexte

Le rôle que les autres élèves prennent dans la dynamique de l'intimidation est important. [...] A côté des profils de harceleur et de harcelé, il convient donc de prendre en compte un troisième rôle : celui du spectateur. Souvent, les camarades de classe deviennent des spectateurs muets qui ont peur de contredire « le fort du jour » ou qui ne savent pas vers qui se tourner pour demander de l'aide. De plus, le fait d'être victime du harcèlement tend à augmenter l'isolement de certains élèves parce que leurs amis ne veulent pas perdre leur statut en s'associant avec eux ou parce qu'ils ne veulent pas augmenter les risques d'être victime du harcèlement eux-mêmes.

Si le harcèlement touche des élèves en particulier, il s'inscrit dans un contexte plus large qu'il est indispensable de prendre en compte.

Le rôle des parents

De toute évidence, les parents, les familles et les associations qui les représentent, ont un rôle à jouer dans la prévention du harcèlement en milieu scolaire. Afin de pouvoir jouer ce rôle de manière éclairée, efficace et adaptée, il convient de sensibiliser les familles à la question du harcèlement dans sa globalité et sa complexité, sans tabou, et sans omettre la compréhension des processus sous-jacents... La santé et le bien-être des enfants, des adolescents et des adultes de demain en dépendent.

Le harcèlement se développe en particulier lorsque le climat scolaire de l'établissement est dégradé : les adultes doivent créer les conditions pour que l'ambiance dans l'établissement soit propice à de bonnes relations entre les élèves et entre les adultes et les élèves.

Dans le rapport sur la prévention du harcèlement à l'École, remis au Ministère de l'Éducation Nationale, la formation tient une place centrale. Il y est question de la formation des équipes éducatives, mais aussi des élèves délégués et des parents



Extrait de l'article de Jean-Marc PUGNIERE, Psychologue, docteur en psychologie

Coordinateur des actions éducatives de l'association CONTACT aidé par Kalina KOSTEVA, volontaire en service civique et l'équipe de parents bénévoles.

L'UDAF S'IMPLIQUE DANS LA VIE LOCALE

Commission Enfance & Société

Les commissions sont des groupes de travail ouverts à tous les membres des associations de l'UDAF où les besoins et difficultés des familles sont partagés, discutés et qui permettent à l'UDAF de faire remonter des problématiques et des solutions concrètes aux Pouvoirs Publics (une de ses 4 missions).

Créée en 2014, la commission Enfance & Société a engagé un travail de réflexion sur le harcèlement en milieu scolaire. Lors de ces rencontres, elle s'est concentrée autour des objectifs suivants :

- Compréhension & connaissance du phénomène de harcèlement
- Proposition de préconisations concrètes

Une rencontre débat sur le thème « Harcèlement et Parentalité » aura lieu le 13 octobre 2015. Cette manifestation ouverte à tous résulte de la nécessité de voir les choses changer et du besoin de transmettre à tous le fruit de leur réflexion.

familles. Aux raisons de simple équité et de justice viennent s'ajouter le poids de deux raisons économiques :

- Le dynamisme démographique est un atout pour la croissance.
- Les familles sont un outil incomparable de prévention et de solidarité qui apporte des économies considérables aux dépenses sociales du budget national.

L'UDAF, "parlement des familles", les associations familiales qui la composent, et tous leurs adhérents, ont à porter ces souhaits de valorisation et d'équité fiscale ...

Robert de Palaminy, Président des AFC

Une maman haute-garonnaise décorée à l'Elysée

C'est le 20 décembre que Laurence, accompagnée de son mari, de leur 6 enfants, et de Maryse de NADAI, Directrice de l'UDAF, a reçu sa médaille de la Famille des mains du Président de la République, François Hollande.

Le président perpétuait ainsi une tradition, honorée par tous ses prédécesseurs, de remettre cette distinction au Palais de l'Elysée.

Accompagné de son Etat-major, des Ministres Marisol Tourraine et Laurence Rossignol et de François Fondard, Président de l'UNAF; c'est un Président détendu et très à l'aise, évoquant les valeurs qu'incarne la Famille, qui remet 1 à 1 les médailles aux mamans très émues et honorées.



UN PRINCIPE CONSTITUTIONNEL À RÉTABLIR POUR LES FAMILLES ?

Le préambule de la constitution de 1946, repris en 1958, rappelle un principe d'équité, posé en 1789, qui respecte la réalité familiale : "Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés".

Le « quotient familial » permet aux lois fiscales de tenir compte de la faculté de chacun à contribuer aux dépenses publiques. Le revenu du foyer doit être rapporté au nombre de personnes et à la consommation minimum de ces personnes. La "faculté de contribuer" est évidemment plus faible, pour un même revenu, dans le cas d'une famille nombreuse que dans le cas d'un célibataire.

Or, depuis 1946, plusieurs dérives ont abouti à pénaliser les familles avec enfants :

- L'impôt sur le revenu (IRPP) tient compte du quotient familial. Mais la TVA atteint 50 % des recettes de l'Etat, contre moins de 24 % pour l'IRPP !
- Depuis 1946, les allocations familiales ont non seulement été érodées par des hausses inférieures à l'inflation, mais encore ont subi des réductions et des suppressions sur critères de revenu, alors même qu'elles ne compensent pas réellement les dépenses supplémentaires supportées par les familles.

Dans ce contexte, il apparaît urgent et équitable que les politiques recherchent les moyen de mieux soutenir les

ZOOM SUR L'APEDYS



APEDYS Midi Pyrénées

L'Association d'adultes dyslexiques et de Parents d'Enfants DYSlexiques en Midi-Pyrénées a pour objectif d'apporter une information aux parents et aux partenaires du monde éducatif sur ces troubles cognitifs spécifiques « invisibles » à l'origine de nombreuses difficultés d'apprentissage en milieu scolaire et professionnel.

Elle a pour objet :

- D'informer et d'être à l'écoute des parents d'enfants « dys » : bulletins d'information locaux, documentation, permanence téléphonique, conseils personnalisés, rencontres familiales à thème.
- D'informer plus largement le public en organisant des conférences avec des spécialistes et des réunions d'information pour les enseignants et les équipes éducatives.
- De représenter et de défendre les intérêts matériels et moraux de ces familles auprès des Pouvoirs Publics en participant à des réunions au niveau départemental (CIAH 31, CDAPH) et national (CNCPPH).

Ces actions doivent permettre à toute personne dyslexique d'accéder à une prise en charge spécifique, rééducative et pédagogique, adaptée à ses besoins particuliers et à ses troubles « DYS » pour qu'elle puisse acquérir une formation scolaire, culturelle lui assurant de s'insérer ensuite socialement et professionnellement.

Ces troubles entraînent une souffrance psychologique, une spirale d'échec s'installe rapidement avec toutes les conséquences classiques : incompréhension, mise à l'écart, rejet et parfois maltraitance.

Mme CHARNAY, Présidente au 05 61 06 68 23 - apedyshg@wanadoo.fr - www.apedysmidip.fr

CONTACT : aider les familles à comprendre l'homosexualité

CONTACT est une union d'associations ayant pour buts :

- d'aider les familles à comprendre et à accepter l'orientation sexuelle de leurs proches.
- d'aider les lesbiennes, gays, bisexuels, à communiquer avec leurs parents ou leur entourage, en favorisant une compréhension mutuelle.
- de lutter contre les discriminations.



Cette association familiale et intergénérationnelle ouverte aux parents, amis et proches de personnes homosexuelles facilite le dialogue sur un sujet qui demeure encore trop souvent tabou et objet d'incompréhension.

CONTACT met en place des actions destinées à répondre aux attentes de 3 types de publics : les parents, les jeunes, et les professionnels qui interviennent auprès des jeunes et/ou des familles. L'association propose notamment une ligne d'écoute anonyme, des permanences d'accueil, des entretiens avec des bénévoles formés à l'écoute ou avec un psychologue, des réunions ouvertes sur le modèle des groupes de paroles, des interventions en milieu scolaire ou dans les structures d'Education Populaire, ...

Ligne d'écoute : 05 61 55 43 86
associationcontactmp@gmail.com www.asso-contact.org/31

Anorexie et Boulimie



Anorexie et Boulimie Midi-Pyrénées est une association de familles et de proches de personnes souffrant de troubles alimentaires ayant pour but de :

- Sensibiliser, prévenir et informer
- Aider les familles et les proches confrontés à l'anorexie mentale et/ou à la boulimie, rompre leur isolement en développant un réseau d'échange et de solidarité
- Apporter présence, écoute et soutien
- Aider à la mobilisation des ressources familiales pendant l'épreuve de la maladie
- Travailler avec les professionnels de santé à faire connaître et étendre l'offre de soin
- Mobiliser les pouvoirs publics dans la prévention et prise en charge de ces maladies

Lors de groupes de parole, lieu de soutien irremplaçable pour les parents dans la détresse, les parents peuvent s'exprimer librement sur leurs expériences respectives et échanger avec d'autres familles.

05 61 57 91 02 - 06 44 23 32 14
www.abmp31.fr

CHIFFRES CLES

8%

des élèves
sont victimes
de harcèlement
verbal

40%

des élèves
déclarent avoir
été victimes
d'un cyber
harcèlement

100%

des utilisatrices de transports
en commun ont subi au moins
une fois du harcèlement sexiste
ou une agression sexuelle

A RETENIR SUR L'UDAF 31

Créée en 1945, l'UDAF31 est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles.

Inscrite au code de l'Action Sociales et des Familles (article L211-1 à L211-14), elle regroupe 75 associations familiales sur le département.

Donner des avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial

LES MISSIONS DE L'UDAF

Représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles

Gérer des services de nature familiale

Exercer l'action civile en justice

LES SERVICES DE L'UDAF

Le service médico-social

Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs
Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion de Budget Familial
Informations et soutien aux tuteurs familiaux
Enquêtes sociales

Le service action familiale

Point Info Famille
Microcrédit personnel
Observatoire des familles

Le Pôle Petite Enfance

Gestion d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
Accompagnement en conseil